

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

AUDIT RÉFÉRENCIEMENT

En vigueur au 20/03/2020

Définitions

Prestataire : microentreprise PLUS – Patrick Ligeron, SIRET 451 287 338 00052, ayant son siège social au 15 rue Jean Voillot, 69500 Bron, France, email : contact@projet.plus, téléphone : 09 71 48 36 39, représentée par Patrick Ligeron.

Site : les sites web exploités par le Prestataire dans le cadre de ses activités : projet.plus, plusweb.fr, plusreferencement.fr, plusdesign.fr, plusclients.fr

Service : toute prestation ou service proposés sur le Site du Prestataire.

Client : tout utilisateur particulier ou professionnel agissant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'il agit au nom et pour le compte d'un autre professionnel, qui navigue sur le Site, prend connaissance des Services, demande un devis, passe commande et/ou achète un Service au Prestataire

Données client : ensemble des données fournies par le Client, personnelles ou non, dans le cadre de l'utilisation du Site ou d'une commande et/ou achat d'un Service auprès du Prestataire.

Tiers partenaire : entreprise à laquelle est sous-traité tout ou partie de la commande du Client par le Prestataire.

Tiers : toute personne morale ou physique autre que le Prestataire et le Client.

Chaque terme débutant ci-après par une majuscule a le sens qui lui est donné dans sa définition.

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Particulières de Vente (dites « CPV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat du Service AUDIT RÉFÉRENCIEMENT, tel que proposé par le Prestataire au Client sur le Site du Prestataire.

Les présentes CPV viennent en complément et renforcent la portée des Conditions Générales de Vente (dites « CGV ») qui s'appliquent à toutes transactions commerciales entre le Prestataire et le Client. Les CGV sont disponibles à tout moment sur le Site et prévaudront sur tout autre document. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CPV et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande en ligne sur le Site ou en signant le devis, et s'être assuré préalablement des capacités du Prestataire à répondre à ses besoins et attentes dans le cadre des Services commandés.

La liste de l'ensemble des CPV est disponible à l'adresse web suivante : <https://projet.plus/conditions-vente/>. Seules les versions des CPV telles que disponibles à l'adresse web précédemment mentionnée peuvent être opposées au Prestataire à l'exclusion de toute autre version.

ARTICLE 2 – Description de la prestation

L'AUDIT RÉFÉRENCIEMENT est un audit du site web du Client ayant pour objectif de déterminer les points d'améliorations possibles à apporter au site web du Client et à son environnement afin d'en améliorer l'indexabilité et le positionnement dans les résultats de recherche pour le moteur de recherche Google™.

Cet audit est conduit par le Prestataire à l'aide d'outils propriétaires ou de Tiers, d'analyses, d'interprétations de données et des connaissances et de l'expérience acquises par le Prestataire.

Un rapport d'audit référencement est ensuite réalisé manuellement par le Prestataire et remis au Client. La remise de ce rapport au Client conclut la prestation.

Pour la réalisation de cette prestation, le Client est informé qu'il devra fournir au Prestataire les identifiants d'accès FTP à l'hébergement du site web à auditer et s'ils existent, au compte Google™ associé ainsi qu'aux comptes Google™ Analytics™, Google™ Tags™, Google™ MyBusiness™ et à tout autre compte jugé indispensable par le Prestataire pour la bonne réalisation de sa mission. À cette fin, le Client reste libre de soumettre au Prestataire un contrat de confidentialité couvrant uniquement les limites de la prestation commandée.

ARTICLE 3 – Propriété

Sauf mention contraire sur le devis, le rapport d'AUDIT RÉFÉRENCIEMENT reste la propriété exclusive, perpétuelle et imprescriptible du Prestataire (articles L. 121-1 à L. 121-9 du CPI) et toute traduction, adaptation, transformation, arrangement, reproduction ou diffusion par un art ou procédé quelconque constitue une contrefaçon (article L. 122-4 du CPI).

Le Prestataire concède au Client le seul droit d'exploitation du contenu du rapport d'AUDIT RÉFÉRENCIEMENT aux seules fins d'optimisations de son site web et de l'environnement de celui-ci dans le cadre d'une prestation SEO interne ou confiée à un Tiers à la discrétion du Client. Il est de la seule responsabilité du Client de signifier sans équivoque possible au Tiers retenu, le caractère confidentiel du rapport d'AUDIT RÉFÉRENCIEMENT et de la propriété de celui-ci.

ARTICLE 4 – Responsabilité du Prestataire

Le Prestataire ne peut en aucun cas ni pour aucune raison être tenu pour responsable de l'interprétation ou de l'exploitation qui sera faite du rapport d'AUDIT RÉFÉRENCIEMENT par le Client ou par tout Tiers qui en aura connaissance, des conséquences directes ou indirectes nées de cette exploitation, et ce à quel titre que ce soit.

Le Prestataire n'ayant aucun moyen de contrôle sur les algorithmes utilisés par le moteur de recherche Google™, le Prestataire n'est donc tenu qu'à une obligation de moyens dans la réalisation de son rapport d'AUDIT RÉFÉRENCIEMENT. En aucun cas la responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du Client ;
- faute, négligence ou négligence d'un Tiers ou Tiers partenaire sur lequel le Prestataire n'a aucun pouvoir de contrôle et/ou de surveillance ;
- absence d'évolution ou baisse du positionnement du site web du Client dans les résultats de recherche du moteur de recherche Google™ et ce quels que soient les mots-clés utilisés ;
- désindexation ou pénalité de la part du moteur de recherche Google™ ;
- fermeture de compte annonceur type Google™ AdWords™ ou autre.

Le Prestataire n'est ni en charge ni responsable du développement du site web du Client ou de sa mise à jour ou optimisation. Le Prestataire n'est ni en charge ni responsable de l'exploitation du rapport d'AUDIT RÉFÉRENCIEMENT pour le compte du Client ou d'un Tiers.